



COMMUNIQUÉ DE PRESSE · STÉPHANE PEU
Député de la Seine-Saint-Denis
Membre de la Commission des lois

Mercredi 26 juin 2019

J'ai demandé au ministère de l'intérieur transmission du cahier des charges du site de recueil des signatures pour le RIP-ADP

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ rdv@stephanep.eu

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

📘 Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➡ Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanep.eu

Farid Aïd

Député suppléant

Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT
ET
INSOUMISE



Le site internet ouvert par le ministère de l'Intérieur en vue de recueillir les signatures des citoyennes et citoyens demandant un référendum sur la privatisation d'ADP est dans sa forme actuelle, un obstacle à ce que cette consultation nationale soit un succès.

Outre les problèmes initiaux de dimensionnement des serveurs et les bugs observés, **les usagers font unanimement part d'importantes difficultés pour « signer »**. En outre, alors même que le site ne propose pas en lui-même une fonction pourtant indispensable de **comptage des signataires**, le ministère vient d'interdire aux internautes tout moyen d'évaluation le nombre de signatures.

Les médias se sont fait d'ailleurs l'écho de ces dysfonctionnements et du **manque de transparence**, soulignant à juste titre que le « *nouveau monde* » auquel la majorité LREM revendique d'appartenir, n'est soit pas très doué pour les technologies de l'information et de la communication actuelles, soit a délibérément fait le choix de mettre en place un site hors d'âge et inutilisable.

C'est donc pour lever les doutes sur le sujet, et surtout pour permettre que le site puisse évoluer dans les meilleurs délais pour une plus grande utilisabilité, simplicité et transparence, que j'ai demandé à M. Christophe Castaner la **transmission du cahier des charges** qui a conduit à la réalisation du site actuel. Sur cette base et en s'appuyant sur l'expertise d'associations et d'acteurs de l'Internet, les parlementaires engagés dans la consultation du RIP-ADP feront leurs préconisations pour élaborer et demander la réalisation dans les meilleurs délais **une nouvelle version du site** qui assure le succès de la consultation.



Député
2^e circonscription de la Seine-Saint-Denis
(Pierrefitte, Saint-Denis, Villetaneuse)
Membre de la Commission des lois
REF: FMSF-20190623-C68

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Christophe Castaner
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Paris, le mardi 25 juin 2019

Monsieur le ministre,

Depuis le lancement de la campagne de recueil de signatures de soutiens en vue d'un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'aéroports de Paris, le fonctionnement du site déployé à cet effet par les services du ministère de l'Intérieur pose de nombreuses questions. Sans parler des dysfonctionnements des serveurs lors des premières heures lancement de la consultation, l'ergonomie du site a été unanimement décrite par les utilisateurs comme par la presse comme peu fonctionnelle, peu intuitive, en un mot dépassée.

Lors de notre réunion de travail commune du 13 juin dernier, en présence des représentants de l'ensemble des groupes parlementaires signataires de la proposition de loi référendaire, vous avez d'ailleurs reconnu ces dysfonctionnements ainsi que le caractère rudimentaire et le manque d'accessibilité du site.

Comme vous le savez, la réussite de cette consultation nationale repose largement sur la capacité du site à offrir un moyen fiable, efficace et surtout simple pour les citoyennes et les citoyens qui souhaitent qu'un référendum puisse être organisé sur cette question.

Manifestement, le site actuel, complexe et d'un autre temps ne répond pas à ces exigences. Nous souhaitons donc qu'il puisse évoluer dans les meilleurs délais. Nous sommes disposés à y contribuer en vous remettant nos recommandations qui pourraient inspirer le cahier des charges d'une version 2 du site. Dans cette perspective, nous vous demandons, en vertu de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, la transmission dans les meilleurs délais du cahier des charges qui a présidé à la réalisation de la version actuelle du site afin de le faire évoluer dans l'intérêt de la réussite de cet événement démocratique.

Vous remerciant par avance de votre attention et des suites que vous voudrez bien donner à ma demande, je vous prie d'agréer, M. le Ministre de l'Intérieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Stéphane Peu
Député de la Seine-Saint-Denis

Copie : M. Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel

126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - stephane.peu@assemblee-nationale.fr - 01 40 63 60 87